

VILLE DE  
SAINT MÉDARD  
EN JALLES



## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

### ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS. DÉCISION

#### Séance du 11 février 2020

L'an deux mille vingt , le onze février à dix-neuf heures.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Jacques Mangon, maire.**

#### Présents :

M Mangon, Mme Layrisse, M Acquaviva, Mme Le Moller, Mme Thibaudeau, Mme Hanusse, Mme Picard, Mme Alhaitz, Mme Nardini, M Barat, M Pages, M Bouteyre, Mme Barrière, M Auffret, M Roucher, Mme Demare, M Delpech, M Garnier, Mme Durand, M Guichoux, M Ouillade, Mme Rigaud

#### Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

M Augé à M Roucher  
M Braun à Mme Alhaitz  
Mme Dumas à M Mangon  
M Dubos à M Auffret  
M Claudin à Mme Picard  
M Alban à Mme Hanusse  
Mme Baron à Mme Nardini  
M Cases à M Guichoux

#### Absent(s) :

M Demanes, M Camacho, Mme Rivière, M Morisset, M Cristofoli

**Secrétaire de séance : M Xavier Delpech.**

La séance est ouverte,

Délibération du : 11 février 2020  
Rendue exécutoire le : 13 février 2020  
Publiée le : 13 février 2020

Signé : Le maire Jacques Mangon

# Délibération du conseil municipal

Séance du 11 février 2020

## ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS. DÉCISION

**M Jean Louis Roucher, Conseiller municipal délégué aux Ressources humaines présente le rapport suivant.**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 susvisée, il appartient au Conseil Municipal de fixer ou de modifier l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, notamment lorsqu'il s'agit de permettre des créations de postes pour tenir compte des évolutions réglementaires et des besoins nouveaux de la collectivité.

D'une part, et dans le cadre de l'évolution du secteur action éducative de la Direction de l'Éducation, la délibération municipale n° DG19\_067 du 25 juin 2019 a entériné la possibilité de nomination des Directeurs de Claé au grade d'animateur territorial, emploi de catégorie B, suite à l'obtention du concours correspondant. S'inscrivant dans cette dynamique d'évolution professionnelle, deux fonctionnaires occupant des fonctions de Directeur de Claé ont été déclarés admis à ce concours et un autre est en attente des résultats.

D'autre part, un agent contractuel, recruté sur l'emploi permanent de Médiateur social dont les missions correspondent au grade d'animateur territorial, est admissible audit concours et est actuellement en attente des résultats d'admission.

Enfin, en vertu du principe d'unicité de carrière, la Ville de Saint-Médard-en-Jalles est tenue de suivre la décision d'avancement de grade de la Ville de Bruges, prise en sa qualité d'employeur principal, d'un agent intercommunal à compter du 31 décembre 2019 au grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>e</sup> classe. Il est donc proposé de créer cet emploi au tableau des effectifs à hauteur de la quotité de travail de l'agent concerné, soit 11/20<sup>e</sup>.

Considérant le tableau des effectifs budgétaires qui ne comporte aucun emploi vacant d'animateur territorial à temps complet ni l'emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>e</sup> classe à temps non complet de 11/20<sup>e</sup> ;

Considérant la nécessité de créer les 5 emplois cités ci-avant ;

Il est donc proposé d'actualiser selon ces éléments le tableau des effectifs, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020.

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,**

**Décide** sur la base du tableau annexé, d'actualiser le tableau des effectifs de la Commune de Saint-Médard-en-Jalles, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020.

**Impute** la dépense correspondante au chapitre 012 du budget principal de la Commune pour l'exercice en cours.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **L'UNANIMITE**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles  
le 11 février 2020  
pour expédition conforme  
Le maire,



Jacques Mangon

Tableau des effectifs de la Ville de Saint-Médard-en-Jalles actualisé au 01/03/2020

GRADE	CATÉGORIE	AUTORISES PAR LE CM	POSTES POURVUS	<i>Dont pourvus Par contractuel</i>
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS</b>				
DIRECTEUR GÉNÉRAL	A	1	1	
DIRECTEUR SERVICES TECHNIQUES	A	1	1	
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT	A	2	1	
<i>SOUS TOTAL DES EMPLOIS FONCTIONNELS</i>		4	3	0
<b>FILIÈRE ADMINISTRATIVE</b>				
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	33	22	1
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2e CLASSE – TNC 28/35e	C	1	0	
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2e CLASSE	C	29	26	
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1e CLASSE	C	13	13	
RÉDACTEUR	B	10	7	1
RÉDACTEUR PRINCIPAL DE 2E CLASSE	B	5	4	
RÉDACTEUR PRINCIPAL DE 1E CLASSE	B	3	0	
ATTACHE	A	15	11	
ATTACHE PRINCIPAL	A	5	4	
ATTACHE HORS CLASSE	A	2	1	
<i>SOUS TOTAL DE LA FILIÈRE ADMINISTRATIVE</i>		116	88	2
<b>FILIÈRE ANIMATION</b>				
ADJOINT D'ANIMATION	C	23	22	5
ADJOINT D'ANIMATION TNC 31,5/35	C	1	1	
ADJOINT D'ANIMATION TNC 30/35	C	26	26	6
ADJOINT D'ANIMATION TNC 24,5/35	C	2	0	
ADJOINT D'ANIMATION TNC 17,5/35	C	1	1	
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2e CLASSE	C	11	10	
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2e CLASSE TNC 30/35	C	1	1	
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 1e CLASSE	C	3	3	
ANIMATEUR TERRITORIAL	B	5	5	
ANIMATEUR PRINCIPAL DE 2E CLASSE	B	2	2	1
ANIMATEUR PRINCIPAL DE 1E CLASSE	B	2	2	
<i>SOUS TOTAL DE LA FILIÈRE ANIMATION</i>		77	73	12

Tableau des effectifs de la Ville de Saint-Médard-en-Jalles actualisé au 01/03/2020

<b>FILIÈRE CULTURELLE</b>				
<b>Patrimoine et bibliothèques</b>				
ADJOINT DU PATRIMOINE	C	8	8	
ADJOINT DU PATRIMOINE PPAL 2e CLASSE	C	6	0	
ADJOINT DU PATRIMOINE PPAL 1e CLASSE	C	5	5	
ASSISTANT DE CONSERVATION	B	2	1	
ASSISTANT DE CONSERVATION PRINCIPAL DE 2e CLASSE	B	3	2	
ASSISTANT DE CONSERVATION PRINCIPAL DE 1e CLASSE	B	3	3	
CONSERVATEUR DES BIBLIOTHÈQUES	A	1	0	
<b>Enseignement artistique</b>				
ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2E CLASSE TNC 3,5/20	B	1	1	1
ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2E CLASSE TNC 4/20	B	1	1	1
ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2E CLASSE TNC 7/20	B	1	0	
ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2E CLASSE TNC 8/20	B	2	2	2
ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2E CLASSE TNC 9/20	B	1	0	
ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2E CLASSE TNC 10/20	B	2	2	1
ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2E CLASSE TNC 11/20	B	2	1	1
ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2E CLASSE TNC 13,5/20	B	2	1	
ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2E CLASSE TNC 14,5/20	B	1	0	
ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2E CLASSE TNC 16/20	B	1	0	
ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2E CLASSE TEMPS COMPLET	B	3	3	
ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 1E CLASSE TNC 3/20	B	1	0	
ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 1E CLASSE TNC 5/20	B	1	1	
ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 1E CLASSE TNC 9/20	B	1	1	
ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 1E CLASSE TNC 9,5/20	B	1	1	1
ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 1E CLASSE TNC 10/20	B	1	0	
ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 1E CLASSE TNC 11/20	B	1	1	
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 1E CLASSE TEMPS COMPLET	B	1	1	
<b>SOUS TOTAL DE LA FILIÈRE CULTURELLE</b>		<b>52</b>	<b>35</b>	<b>7</b>

Tableau des effectifs de la Ville de Saint-Médard-en-Jalles actualisé au 01/03/2020

<b>FILIÈRE POLICE MUNICIPALE</b>				
GARDIEN-BRIGADIER	C	2	1	
BRIGADIER CHEF PRINCIPAL	C	5	3	
CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE PRINCIPAL DE 2E CLASSE	B	1	0	
CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE PRINCIPAL DE 1E CLASSE	B	1	1	
<i>SOUS TOTAL DE LA FILIÈRE POLICE MUNICIPALE</i>		9	5	0
<b>FILIÈRE SANITAIRE ET SOCIALE</b>				
ATSEM PRINCIPAL DE 2e CLASSE	C	7	5	
ATSEM PRINCIPAL DE 1e CLASSE	C	8	5	
AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE PRINCIPAL DE 2e CLASSE	C	14	6	
AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE PRINCIPAL DE 1e CLASSE	C	11	11	
TECHNICIEN PARAMÉDICAL DE CLASSE NORMALE – TNC 28/35e	B	1	1	
ÉDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS DE SECONDE CLASSE – TEMPS COMPLET	A	3	3	2
ÉDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS DE SECONDE CLASSE – TNC 28/35e	A	1	1	
ÉDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS DE PREMIERE CLASSE – TEMPS COMPLET	A	5	4	
PUÉRICULTRICE DE CLASSE NORMALE	A	1	1	
PUÉRICULTRICE DE CLASSE SUPÉRIEURE	A	1	0	
PUÉRICULTRICE HORS CLASSE	A	1	1	
CADRE DE SANTÉ PARAMÉDICAL DE 2E CLASSE	A	2	0	
CADRE DE SANTÉ PARAMÉDICAL DE 1E CLASSE	A	2	2	
PSYCHOLOGUE CLASSE NORMALE TNC 7/35e	A	1	1	1
PSYCHOLOGUE CLASSE NORMALE TNC 11h30	A	1	1	1
PSYCHOLOGUE CLASSE NORMALE TNC 12h	A	1	1	1
PSYCHOLOGUE CLASSE NORMALE TNC 15h	A	1	1	1
PSYCHOLOGUE CLASSE NORMALE TNC 17h30	A	1	1	1
PSYCHOLOGUE CLASSE NORMALE TNC 18h45	A	1	1	1
PSYCHOLOGUE HORS CLASSE – TNC 31h30	A	1	1	
PSYCHOLOGUE HORS CLASSE – TNC 24h	A	1	1	
<i>SOUS TOTAL DE LA FILIÈRE SANITAIRE ET SOCIALE</i>		65	48	8

**Tableau des effectifs de la Ville de Saint-Médard-en-Jalles actualisé au 01/03/2020**

<b>FILIÈRE SPORTIVE</b>				
OPÉRATEUR PRINCIPAL DES APS	C	1	0	
ÉDUCATEUR DES APS	B	6	5	3
ÉDUCATEUR DES APS PRINCIPAL 2e CLASSE	B	2	1	
ÉDUCATEUR DES APS PRINCIPAL 1e CLASSE	B	4	3	
CONSEILLER TERRITORIAL	A	1	1	
<i>SOUS TOTAL DE LA FILIÈRE SPORTIVE</i>		14	10	3
<b>FILIÈRE TECHNIQUE</b>				
ADJOINT TECHNIQUE	C	129	121	8
ADJOINT TECHNIQUE – TNC 17,5/35	C	1	0	
ADJOINT TECHNIQUE – TNC 20/35	C	1	1	
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2e CLASSE	C	63	61	
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2e CLASSE TNC 20/35e	C	1	1	
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1e CLASSE	C	25	25	
AGENT DE MAITRISE	C	13	6	
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	19	19	
TECHNICIEN	B	3	1	
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2e CLASSE	B	4	3	
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1e CLASSE	B	4	3	
INGÉNIEUR	A	2	2	
<i>SOUS TOTAL DE LA FILIÈRE TECHNIQUE</i>		265	243	8
<b>HORS FILIÈRE</b>				
COORDINATEUR JEUNESSE	A	1	1	
<i>SOUS TOTAL</i>		1	1	0
<b>TOTAL des postes permanents</b>		<b>603</b>	<b>506</b>	<b>40</b>

**Tableau des effectifs de la Ville de Saint-Médard-en-Jalles actualisé au 01/03/2020**

**ANNEXE – ÉTAT DU PERSONNEL (CONTRACTUELS)**

<b>Nbre</b>	<b>AGENTS CONTRACTUELS (emplois pourvus)</b>	<b>CATÉGORIE (1)</b>	<b>SECTEUR (2)</b>	<b>RÉMUNÉRATION (3)</b>	<b>CONTRAT (4)</b>
1	COLLABORATEUR DE CABINET	A	CAB	IB 911	110
1	COLLABORATEUR DE CABINET	A	CAB	IB 900	110
1	DIRECTEUR DE LA COMMUNICATION	A	ADM	IB 772	Art.3 - 3 2e alinéa
1	CHARGE DE L'ORGANISATION ET DES SYSTÈMES D'INFORMATION	A	TECH	IB 940	Art.3 - 3 2e alinéa
1	GESTIONNAIRE CUISINE CENTRALE	B	ADM	IB 580	Art.3 - 3 1er alinéa
1	TECHNICIEN PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL	B	ADM	IB 429	Art.3 - 3 1er alinéa
1	CHARGE DE DÉVELOPPEMENT ECO / EMPLOI	A	ADM	IB 672	Art.3 - 3 2e alinéa
1	MÉDIATEUR SOCIAL	B	ANIM	IB 388	Art.3 - 3 1er alinéa
1	CHARGÉ DE LA COMMANDE PUBLIQUE – JURISTE DES MATCHÉS PUBLICS	A	ADM	IB 434	Art.3 - 3 2e alinéa
15	ASSISTANTES MATERNELLES	C	S		
<b>24</b>	<b>TOTAL</b>				

-1 **CATÉGORIES** : A, B et C

-2 **SECTEUR** ADM : Administratif (dont l'emploi de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984)

TECH : Technique et informatique (dont l'emploi de l'art. 47 de la loi du 26/01/84)

S : Social (dont aide social)

MS : Médico-social

MT : Médico-technique

SP : Sportif

CULT : Culturel (dont enseignement)

ANIM : Animation

CAB : Collaborateurs de Cabinet (article 110 de la loi du 26 janvier 1984)

-3 **RÉMUNÉRATION** : Référence à un indice brut de la fonction publique (ou brut annuel)

-4 **CONTRAT : Motif du contrat** (loi du 26 janvier 1984 modifiée)

\* 3-3, 1° : article 3-3 1er alinéa (Emploi permanent lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois De fonctionnaire)

\* 3-3, 2° : article 3-3, 2e alinéa (emploi permanent de catégorie A)

\* 38 : article 38 (travailleurs handicapés)

\* 47 : article 47 (emplois fonctionnels)

\* 110 : article 110 (collaborateur de cabinet)





- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur : Desrosier Céline

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DG20_005
Date de la décision:	2020-02-11 00:00:00+01
Objet:	ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS. DÉCISION
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	4.1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
Identifiant unique:	033-213304496-20200211-DG20_005-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
033-213304496-20200211-DG20_005-DE-1-1_0.xml	text/xml	866
nom de original:		
DG20_005.pdf	application/pdf	1994030
nom de métier:		
99_DE-033-213304496-20200211-DG20_005-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	1994030

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	13 février 2020 à 10h47min51s	Dépôt initial
En attente de transmission	13 février 2020 à 10h47min52s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	13 février 2020 à 10h47min55s	Transmis au MI
Acquittement reçu	13 février 2020 à 10h48min48s	Reçu par le MI le 2020-02-13